



**Ville de
La Chapelle-en-Serval**

Les Nouvelles en Serval

Avril - Mai - Juin 2023 #34

**Page 5
Brocante**

**Page 14
Budget**

**Page 26
Travaux RD1017**

Sommaire

3 - Agenda

4 - 5 - Informations diverses

6 - 7 - Cadre de vie

8 à 12 - Conseils municipaux

13 - Urbanisme

14 - 15 - Budget

16 - 17 - Travaux et projets

18 à 21 - Festivités

22 - Associations

23 - Jeunesse

24 - 25 - Transition écologique

26 - Département de l'Oise

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

VOS ÉLUS

— Maire

- Daniel Dray
(mairie@lces.fr)

— Adjoints

- Patrick Soler : 1^{er} adjoint en charge du cadre de vie
(patrick.soler@lces.fr)
- Marie-Claire Giberques : 2^e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme
(mccg@lces.fr)
- Grégoire Dubourg : 3^e adjoint en charge de la transition écologique
(gdu@lces.fr)
- Marion Le Maux : 4^e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes
(mlm@lces.fr)
- Dominique Facundo : 5^e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication
(dfa@lces.fr)
- Myriam Bois : 6^e adjointe en charge de la vie associative, des festivités et de l'action sociale
(myriam.bois@lces.fr)

— Délégués

- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des finances
(jean-luc.epalle@lces.fr)
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité
(dominique.herent@lces.fr)
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts
(etienne.briche@lces.fr)
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière
(didier.simonnet@lces.fr)

— Conseillers

- Catherine Laurent
- Laurence Moreau Hennion
- Christine Letermelier
- Ombéline Roland
- Jean-Luc Decaudin
- Caroline Bricout
- Laure Kiélus
- Stéphane Grosslerner
- Véronique Soqueiro
- Patrick Chanemouga
- Nathalie Lemaire-Colé
- François Bourdelat

Permanence parlementaire de Mr Eric Woerth
12, rue de Villevert, 60300 SENLIS
03 44 55 13 13 / eric.woerth@orange.fr

Collaboratrice : Manoëlle Martin
06 12 19 10 94 / manomartin@orange.fr

Pour suivre leur action quotidienne :
Facebook : [facebook.com/eric.woerth](https://www.facebook.com/eric.woerth)
Twitter : @ericwoerth
Instagram : @eric_woerth

Pour découvrir leur feuille de route, scanner le QR code ci-dessus et pour vous y abonner, saisissez vos coordonnées mails par le lien suivant : <https://urlz.fr/laQC>



Agenda



jeudi 6 juillet 2023

Bus de l'emploi de 14h à 16h15
Parking de la Mairie

lundi 10 juillet au samedi 26 août 2023

La poste : jours d'ouverture modifiés pour la période estivale (voir page 4)

vendredi 14 juillet 2023

Célébration de la fête nationale
Rdv à 10h45 à la Roseraie -
Défilé jusqu'au monument aux
morts suivi d'un pot de l'amitié à
la salle Fernand Halphen

vendredi 14 juillet 2023

Défilé aux lampions et feu
d'artifice au stade du Servois suivi
d'un bal (voir page 21)

lundi 4 septembre 2023

Rentrée scolaire

samedi 9 septembre 2023

Forum des associations
Gymnase -Boulevard de la Riolette
(voir page 21)

dimanche 17 septembre 2023

Brocante
Boulevard de la Riolette
Inscription en mairie à partir du 3
juillet (voir page 5)

jeudi 19 octobre 2023

Passage de la balayeuse dans les
rues de la communes - Merci de
libérer les voies et caniveaux

samedi 4 et dimanche 5 novembre 2023

Salon de l'artisanat,
de la gastronomie
et du bien être au Gymnase

samedi 11 novembre 2023

Célébration de la fin de la Première
Guerre Mondiale - Rassemblement
à la Roseraie à 10h45 suivi du
dépôt de gerbes au monument
aux morts. Allocution du maire à
la salle Fernand Halphen avec vin
d'honneur

jeudi 23 novembre 2023

Passage de la balayeuse dans les
rues de la communes - Merci de
libérer les voies et caniveaux

vendredi 24 novembre 2023

Rassemblement parents/enfants
pour un défilé aux lampions
jusqu'au parc de la Mairie - 18h30
coup d'envoi des illuminations du
parc, suivi d'une collation pour
petits et grands à la Salle Fernand
Halphen

samedi 25 novembre 2023

Théâtre : «Les belles soeurs» écrit
par Eric Assous - interprété par
«La Vaudevill'Oise» - Salle Fernand
Halphen

samedi 2 décembre 2023

Repas dansant de nos aînés
Salle Fernand Halphen

samedi 9 décembre 2023

Noël des enfants
Salle Fernand Halphen

jeudi 21 décembre 2023

Passage de la balayeuse dans les
rues de la communes - Merci de
libérer les voies et caniveaux

dimanche 14 janvier 2024

Voeux du Maire et galette des rois
Salle Fernand Halphen

N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie www.lces.fr ou notre page Facebook La Chapelle-en-Serval

C'EST LA VIE

— Naissances

09/02/2023 : DE FRIAS Matteo
12/03/2023 : ENCHÉRY Charlie
06/05/2023 : DE CARVALHO
Matéo

— Mariages

03/06/2023 : KARACAN Emre et
KARANUR Reyhan
16/06/2023 : EL YOUSOUFI
Kamel et MILIN Marine
17/06/2023 : CRETS Philippe et
DJOMOU DZOKOU Lylie

17/06/2023 : VIROT Emmy et
ETCHEGARAY Juliana

— Décès

21/04/2023 : BONN-CLERET Rolande
(page 27)

PERMANENCE JURIDIQUE

Des consultations juridiques gratuites
sont assurées par le Barreau
des avocats de Senlis le 2^e vendredi
de chaque mois (sauf juillet
et août) de 15h à 17h en mairie.

Un avocat vous conseillera sur vos droits
et vous orientera si nécessaire vers
un confrère plus spécialisé.
Rendez-vous au 03 44 54 60 29 ou
à mairie@lces.fr.

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Informations diverses

HORAIRES ESTIVAUX DE LA POSTE

Pendant la période estivale, les horaires du bureau de Poste de notre commune seront aménagés comme suit :

Du lundi 10 juillet au samedi 26 août 2023, le bureau est ouvert les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du lundi 28 août 2023.

Durant cette période, le bureau de Poste de Senlis, situé 64 rue de la République, est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30.

Les services de La Poste et de la Banque Postale sont également accessibles en ligne : www.laposte.fr et www.labanquepostale.fr



CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT



Durée de validité :

- La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les personnes mineures.
- Le passeport est valable 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour une personne mineure.

Notre mairie ne dispose pas de dispositif de recueil nécessaire à la création des cartes d'identité et/ou passeport.

Afin de créer ou renouveler une carte d'identité et/ou passeport il convient de vous rapprocher d'une mairie qui en dispose et de prendre rendez-vous.

Vous pouvez trouver la liste de ces mairies sur www.service-public.fr

Il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur ce site.

Dans ce cas, vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, y compris dans les cas de perte ou de vol du titre.

Cette pré-demande en ligne n'est pas obligatoire : il est possible de réaliser l'intégralité de votre demande en vous rendant dans une mairie équipée de dispositif de recueil qui vous accompagnera dans votre démarche. Vous devrez alors compléter le formulaire papier.

Attention : la pré-demande ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet, le jour et heure de votre rendez-vous pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.

Attention : le délai d'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport comprend le délai d'obtention d'un rendez-vous en mairie (variable selon la commune) et le délai de fabrication d'acheminement par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Prenez vos précautions et n'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande de carte nationale d'identité ou de passeport.

NOUVEAU

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) met à disposition un moteur de recherche afin de trouver dans les plus brefs délais un rendez-vous dans une mairie équipée pour une première demande ou le renouvellement d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité :

rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

PRÉVENTION FORTES CHALEURS

L'été 2022 a été particulièrement marquant du fait des épisodes de fortes chaleurs :

Répétitifs et de plus en plus précoces, avec une première canicule dès juin,

Intenses, avec plusieurs pics de températures supérieurs à 40°C,

Durables dans le temps, avec de longues périodes.

En 2022, on a compté 2816 décès en excès principalement parmi les 75 ans et plus, ainsi qu'une augmentation du recours aux soins.

2023 s'annonce tout aussi difficile.

Ces constats montrent l'importance de rappeler les conseils pour se protéger.

Prenez soin de vos proches et de votre voisinage.

Le CCAS reste à la disposition des plus vulnérables, n'hésitez pas à prendre contact au 03 44 54 60 29.

Plus d'information sur www.santepubliquefrance.fr

Comment me protéger ?



Je reste au frais chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

BROCANTE

La Brocante de La Chapelle-en-Serval se déroulera le dimanche 17 septembre 2023 de 6h30 à 17h30 sur le boulevard de la Riollette.

Les dossiers d'inscription seront disponibles sur le site internet de la commune (lces.fr) et en Mairie (aux heures d'ouverture) à compter du 3 juillet.

Tarif : 5€ le mètre, minimum 2 mètres.

Pour vous inscrire, votre dossier devra être déposé en mairie, complété avec les documents à fournir et le paiement uniquement par chèque aux dates de permanences suivantes :

Juillet : Lundi 3 - Samedi 8 - Mercredi 19 - Samedi 29

Août : Vendredi 11 - Samedi 26

Septembre : Samedi 2 - Samedi 9 - clôture des inscriptions le 9 à 12h

Un accusé de réception d'inscription nominatif valant bon de réservation vous sera délivré le jour de votre inscription.



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Cadre de vie

RAPPEL ENTRETIEN EXTÉRIEUR POUR LES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

Les trottoirs devant chez vous jusqu'au caniveau relèvent de votre responsabilité, été comme hiver. Neige, verglas, mauvaises herbes : il vous incombe d'entretenir cet espace afin d'éviter entre autre les chutes des piétons.

Il est donc nécessaire de :

1- Désherber et balayer les feuilles et détrit.

Les trottoirs sont propices à une végétation qui se développe, dans les joints, les zone creusées ou endommagées.

En valorisant le trottoir situé devant chez vous, vous pourrez également préserver vos clôtures tout en les embellissant.

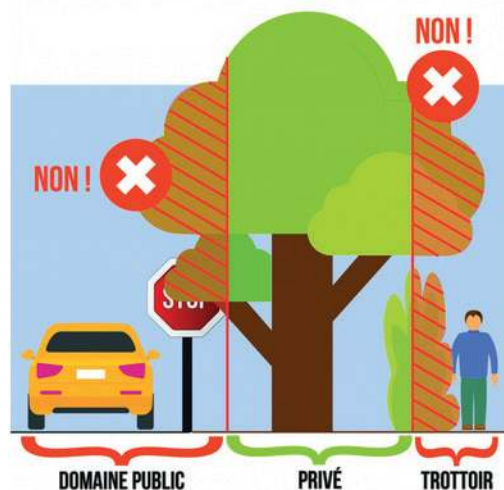
Sans respect de ces consignes vous êtes passible d'une amende de 120€.

2- Elaguer vos haies :

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voie publiques ou privées de manière à ne pas gêner le passage des piétons et des voitures et qu'ils ne cachent pas la visibilité des panneaux publics.

L'élagage en hauteur permet aussi de ne pas empêcher les candélabres d'éclairer le domaine public. La hauteur des haies doit être de 2 mètres maximum.

Sans respect de ces consignes vous êtes passible d'une amende de 130€.



TONTE DES ESPACES VERTS

Le choix de la tonte différenciée est aujourd'hui adopté par de nombreuses communes avec différents buts :

- Les herbes hautes constituent une réserve de biodiversité facilitant la présence de nombreux auxiliaires et insectes utiles, notamment pour la pollinisation et pour la lutte contre certains ravageurs, sans oublier qu'ils pourront aussi se reproduire plus facilement sans que leurs nids ou pontes soient détruits.

- Le manque d'eau et les sécheresses se multiplient. Les herbes hautes stockent le CO2 et préservent un certain niveau d'humidité dans le sol, par captation de l'humidité de l'air via les parties aériennes, puis redescend jusqu'aux racines ; en outre, elles empêchent un assèchement intense du sol puisque les rayons du soleil ne l'atteignent plus directement.

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

- Enfin, à moins d'utiliser une tondeuse manuelle, restreindre l'utilisation des outils motorisés au jardin fait faire des économies d'énergie (essence, électricité), apporte plus de calme et procure un gain de temps pour d'autres tâches à effectuer.

Le début de la saison n'a pas été facile. La mise en place de la gestion différenciée et son application en même temps que les pannes de nos matériels n'ont pas favorisé de bons résultats.

Nous faisons confiance aux services techniques pour maîtriser la mise en oeuvre de ce projet.



OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Comme chaque année les Hauts-de-France ont proposé à notre commune de participer à l'opération Hauts-de-France propres.

Cette action s'est déroulée le 17 mars avec la participation des élèves de l'école du Bois de Chênes et du collège du Servois.

Les élèves ont pris leur rôle à cœur et l'opération a eu un franc succès. La preuve en image sont les tas de déchets ramassés.

Les élèves ont également trouvé un énorme dépôt sauvage et n'en croyaient pas leurs yeux.

Nous leur avons expliqué que ce type d'acte est une incivilité punie par la loi et peut aller jusqu'à **15 000€** d'amende.

Nous mettons toujours tout en œuvre afin de retrouver les auteurs de ces dépôts sauvages.

Fiers d'avoir rendu l'environnement plus propre, les élèves ont pris conscience de la cause.

Bravo, nous sommes fiers de vous !



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Conseil municipal

du 3 avril 2023



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Le conseil municipal :

- A été informé des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal pour :
 - . l'actualisation des tarifs 2023 des redevances d'occupation du domaine public des commerçants ambulants. Le choix du prestataire pour les travaux de pose d'une clôture autour du bassin de retenue des eaux pluviales situé rue du Pont Saint Jean à la société COLAS pour un montant de 6 528.60 € TTC.
 - . la reconduction de l'autorisation d'occupation d'un hangar inutilisé par les services municipaux, par une société au prix de 500 € mensuels.
 - . la commande de la prestation de changement de 25 ensembles de serrures à la maison médicale du Servois par la société ARTS DE FER pour un montant de 6 528 € TTC.
 - . la création d'un trottoir en stabilisé pour un montant de 18 444.36 € TTC au niveau du bassin de retenue des eaux pluviales situé rue du Pont Saint Jean, situé à proximité de deux établissements scolaires.

- A pris les délibérations suivantes :
 - . vote la reprise anticipée des résultats comptables de l'année 2022 pour les intégrer dans le budget de la commune 2023.

- . vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 comme suit :
 - . taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.22 % (38.08% depuis 2021)
 - . taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48.98 % (47.55% depuis 2021)
 - . taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires (THLS) : 20.60 % (20% depuis 2019)
 - . cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20.71 % (20.11% depuis 2021)

- . vote les subventions aux associations locales au titre de l'année 2023 comme suit :

A.S.I.C.	900 €	A.S.O.C.	2 080 €
Amicale des sapeurs-pompiers	800 €	Art'Mosaïk	400 €
Association Servoise des Loisirs	100 €	Atelier de danse et loisirs Happy Kids	500 €
Cap'Danse (Loisirs Capellois 2000)	3 150 €	Comité des Fêtes de La Chapelle-en-Serval	2 000 €

- . vote les subventions aux associations locales au titre de l'année 2023 comme suit :

Coopérative Scolaire - Ecole Maternelle	26.40 € par enfant (soit 2 455 € estimés)
Coopérative Scolaire - Ecole Élémentaire	26.40 € par enfant (soit 4 012.80 € estimés)

- . vote les subventions aux associations locales au titre de l'année 2023 comme suit :

Comité des œuvres sociales - Employés de la commune et du SIVOM	3 410 €
---	---------

- . vote les subventions aux associations locales au titre de l'année 2023 comme suit :

Cyclorrygeois	300 €	Fit Gym et Bien être	1 380 €
Gymvolontaire Orrygeoise	300 €	I Music	1 260 €
Judo Orry la Ville	420 €	La Petite Vadrouille	900 €
Loisirs du Servois Aînés	1 520 €	OLCVB - Volley	600 €

- . vote les subventions aux associations locales au titre de l'année 2023 comme suit :

Orrygeoise- (maratrail)	500 €	Raion Fighters Kyokushin (Karaté)	800 €
		(300 € de fonctionnement + 500 € exceptionnelle)	

- . vote les subventions aux associations locales au titre de l'année 2023 comme suit :

Scouts et Guides de France - Groupe du Serval - Saint-Exupéry	350 €
---	-------

- . vote les subventions aux associations locales au titre de l'année 2023 comme suit :

Tennis Club du Servois	720 €	Tir à l'arc La Renaissance de LCES	300 €
WSP	240 €		

Total 29 398 €

- . vote le budget municipal 2023 à hauteur de :
 - 4 347 057 € en fonctionnement
 - 2 450 000 € en investissement
 - Soit un total de dépenses de 6 797 057 €.

Le budget municipal, comme le budget des ménages, va devoir faire face à la forte inflation des dépenses. L'augmentation des dépenses d'«achat courant» est estimée à plus de 100 000 €. Quelques postes de dépenses municipales : la maintenance des bâtiments et des réseaux (170 000 €) et leur nettoyage (102 000 €), la fourniture et la préparation des repas de cantine (178 000 €), les frais d'assurances (90 000 €), les festivités (50 000 €), les fournitures administratives et scolaires (16 000 €), le fleurissement (13 000 €), l'achat de carburant pour les machines d'entretien des espaces verts ou les véhicules (12 000 €), les achats alimentaires pour les écoles (gouter, lait...11 000 €)...

L'explosion des frais d'énergie va générer un surcôt de 250 000 € sur l'année 2023 puisque le prix de l'électricité a été multiplié par 2 et celui du gaz par 3.5. C'est un budget de près de 400 000 € annuels. Le poste des dépenses de personnel est estimé à 1 265 000 € pour 33 employés municipaux. La contribution aux syndicats intercommunaux (SIVOM du stade du Servois, Parc Naturel Oise Pays de France (PNR), syndicat du parking de la gare d'Orry la Ville, syndicat du parking de la gare de Fosses) est budgétée à 110 000 €. Les subventions aux associations sont estimées à 45 500 €.

La municipalité prévoit par ailleurs en 2023 les programmes d'investissement suivants :

- Le renouvellement du parc d'éclairage public et le passage en lanternes Led (cout de 100 000 €)
- La création de pistes cyclables et de mobilité douce (cout de 42 000 € après obtention de subventions souhaitées)
- La réalisation de travaux sur bâtiments municipaux (cout de 121 000 €)
- L'acquisition de matériels dans les services et bâtiments municipaux (cout de 97 600 €)
- La réalisation de travaux dans et autour de l'église (cout de 59 500 €)
- La réhabilitation d'espaces publics comme la rue du pont saint jean, le réaménagement du carrefour de la Gloire, le parc de la mairie : cout de 180 800€)
- La réalisation de travaux de voirie et d'assainissement pluvial (79 300 €)
- La réhabilitation lourde notamment thermique et mise aux normes pour personne à mobilité réduite du groupe scolaire des dimerons (école, centre périscolaire, cantine : 1 133 000 € ; 414 000 € après subventions)
- La mise en valeur du patrimoine par la réhabilitation de la serre du parc de la mairie (cout estimé de 88 000 € après subventions)
- La poursuite des opérations préalables à la réhabilitation des gymnase municipal et hôtel de ville, chiffrés à plus de 1 000 000 € chacun et dont les travaux sont programmés pour 2025-2026.

- . vote une subvention au profit du centre communal d'action sociale (CCAS) à hauteur de 3 500 € pour 2023.

- . définit l'enveloppe financière mobilisable pour l'achat des fournitures scolaires aux écoles pour la rentrée scolaire 2023-2024 à hauteur de 35.20 €, soit 8 624 € imputable sur le budget de la commune.

- . formule une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement pluvial à engager au rond-point de la rue de Paris, devant la mairie, et impasse des marcassins pour lutter contre les phénomènes de ruissellement d'eaux en cas de fortes pluies. Les travaux sont estimés à près de 53 600 € TTC.

- . approuve la conclusion d'un avenant prolongeant la durée de validité de la convention conclue avec la Communauté de Communes : la commune procède à la réservation et au paiement des transports des classes des écoles capelloises vers la piscine AQUALIS située à Gouvieux, pour l'apprentissage de la natation. La CCAC, compétente en matière de transports, s'engage à rembourser la commune par la suite sur production de justificatifs.

- . approuve la modification des statuts du syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) pour accepter l'adhésion des communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

. approuve la modification des statuts du syndicat intercommunal de collecte et traitement des eaux usées des bassins versants de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) pour accepter l'adhésion des communes de Luzarches, Mortefontaine et Plailly à la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

. approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes formé par la Communauté de Communes et des communes de l'Aire Cantilienne pour souscrire de nouveaux contrats d'assurances des risques municipaux à compter du 1er janvier prochain : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, protection fonctionnelle, flotte de véhicules à moteur et risques statutaires. Désigne à cet effet Monsieur SOLER Patrick comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes intercommunal (Monsieur Jean Luc EPALLE, suppléant).

. approuve la programmation des travaux d'investissement en éclairage public au titre de l'année 2023/2024 pour faire face aux travaux de changements de mats, d'ampoules ou d'armoires de commandes les plus urgents ou les plus consommateurs d'énergie électrique :

- Secteur de l'armoire électrique AF (n°6), secteur boulevard de la Riolette jusqu'à la rue des Bolets, Girolles, Cèpes... :

90 candélabres et 1 armoire de commande
Coût estimé des travaux : 136 783.23 € TTC
Part à la charge de la commune : 86 952 €

- Secteur de l'armoire électrique AD (n°7) rue des Noisettes, Faines, Pont Saint Jean, Framboises:

33 candélabres et 1 armoire de commande
Coût estimé des travaux : 35 347.69 € TTC
Part à la charge de la commune : 22 455.51 €

Confient les travaux et la recherche de subvention au SE60.

. autorise le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 332-13 du code général des collectivités territoriales pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

. modifie le tableau des emplois communaux par la suppression d'un emploi de chef de police municipale et la transformation d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

. approuve le renouvellement d'une convention de délégation de service public pour la gestion du service municipal de fourrière automobile pour gérer les évacuations, le gardiennage, la restitution au propriétaire ou la mise en destruction des véhicules objets d'une procédure.

. approuve un programme de plantations de 100 plantes vivaces, bordurées et paillées, autour du parvis de l'église La Trinité pour un cout de 2 842 € hors main d'œuvre des services techniques chargés de la plantation et sollicite le soutien financier du Parc National Régional (PNR) Oise-Pays de France à hauteur de 1 005 €.

du 9 juin 2023

Le conseil municipal :

- A été informé des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal pour :

. autoriser l'ADTO-SAO, mandataire de la commune, à signer l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'Œuvre n°21-337 conclu avec le groupement d'entreprises ATW/ TW INGENIERIE pour la réhabilitation thermique et mise aux normes accessibilité PMR du groupe scolaire les Dimerons (compris le restaurant) du gymnase municipal et de l'Hôtel de Ville, pour un montant de + 42 837.60 € HT portant ainsi le nouveau montant de marché à 202 842 € TTC.

. reconduire l'autorisation d'occupation d'un hangar inutilisé par les services municipaux, par une société au prix de 500 € mensuels.

. conclure plusieurs contrats de maîtrise d'œuvre avec la société SARL ACP pour :

- Les travaux routiers de réaménagement du carrefour de la rue de la Glorie et de la rue du Pont Saint Jean pour 6 168 € TTC.
- La démolition de la maison au 192 rue de la Glorie et ses dépendances pour 7 038 € TTC.
- La réalisation d'aménagements de voie de circulation douce (cyclable notamment) pour 12 330 € TTC
- Le renouvellement du marché valant accord-cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et réparation de voiries municipales pour un montant estimé à 45 240 € TTC sur les 4 années.

. d'engager les travaux routiers de réaménagement du carrefour de la rue de la Glorie et de la rue du Pont Saint Jean et signer le marché de travaux publics avec la société PIVETTA pour un montant estimé à 97 604.04 € TTC.

- A pris les délibérations suivantes :

. élu la liste de 11 élus, membres du conseil municipal, appeler à participer au collège de votants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

. approuvé le compte de gestion 2022 établi par le comptable public et constaté la concordance des résultats avec le compte administratif établi par les services municipaux

. approuvé le compte administratif 2022 de la commune et constaté les opérations réalisées :

Réalizations 2022	Recettes en €	Dépenses en €	Résultat de	Résultat	Résultat de
			l'exercice 2022	reporté 2021	
Section de fonctionnement	3 588 771.15	3 157 092.31	431 678.84	1 499 827	1 931 505.84
Section d'investissement	734 171.85	545 374.35	188 797.50	-145 922.47	42 875.03
Budget total	4 322 943	3 702 466.66	620 476.34	1 353 904.53	1 974 380.87

En 2022, pour 100€ dépensés, la répartition est la suivante :



ADMINISTRATION & SYNDICATS 25,66 €	ENFANCE JEUNESSE 34,62 €	BÂTIMENTS & PATRIMOINE 15,09 €	ESPACES MUNICIPAUX 19,54 €	ASSOCIATIONS FESTIVITÉS 5,09 €
--	--------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

- . affecté les résultats comptables de l'année 2022 sur le budget 2023 comme suit :
 - le report en section d'investissement : 42 875.03 € (compte 001)
 - l'autofinancement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat de fonctionnement en 2022 : 500 000 €
 - le report du solde du résultat 2022 en section de fonctionnement 2023 à hauteur de 1 431 505.84 €.
- . pris acte du montant des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2022.
- . pris acte des opérations d'acquisition et cessions du patrimoine municipal réalisé en 2022.
- . approuvé la création de 3 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet (35/35ème) pour effectuer les missions d'animateurs au centre de loisirs sur les mois de juillet et août 2023.
- . pris acte du plan de formation des employés municipaux au titre de l'année 2023.
- . pris acte des coûts de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaire comme suit :

	Cout net du service en 2022	Cout par enfant par jour en 2022	Participation des familles en 2022
Périscolaire maternelle	58 082 €	8.07 €	19 201 €
Périscolaire élémentaire	69 209 €	5.65 €	29 926 €
Centre de loisirs du mercredi	43 203 €	25 €	24 711 €
Cantine scolaire et centre de loisirs	226 434 €	8.50 €	145 738 €
Centre de loisirs des petites et grandes vacances	80 866 €	22.46 €	27 767 €
TOTAL	477 794€		247 343 €

- . approuvé la nouvelle grille de tarifs à compter du 10 juillet 2023 (consultable sur le site internet).
- . autorisé le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour conclure un nouveau marché public à bons de commandes pour réaliser les nécessaires travaux d'entretien et de réparation des voies municipales entre 2023 et 2027.
- . autorisé le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la conclusion d'un nouveau marché public pour la réalisation de travaux de maintenance du parc d'éclairage public ou des feux de circulation de la commune entre 2023 et 2027.
- . approuvé l'octroi d'une subvention 2023 au Comité de jumelage Schwarzach-am-Main : 3 600 €

Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

Plus les années passent, plus elles sont riches en travaux effectués par les habitants de la commune.

A titre d'information, voici un historique du nombre d'instruction des demandes depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022
Déclarations préalables	31	31	38	46	50
Permis de construire	10	07	10	11	9
Total	41	38	48	57	59

Nous vous rappelons que tout projet qui a pour effet la modification, même légère, de l'aspect extérieur des bâtiments et clôtures doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme.

Les règles sont définies par le Plan Local d'Urbanisme, disponible sur le site internet de la mairie (lces.fr) ou en version papier en mairie.
Elles dépendent du type de travaux, et de l'endroit où les travaux sont prévus.

La déclaration préalable de travaux est un dossier administratif qui permet au service instructeur de la commune de vérifier que votre projet respecte les règles du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur.

Elle est généralement exigée pour les travaux de faible envergure, comme par exemple le ravalement d'une façade, le remplacement d'une fenêtre ou la construction d'une extension de petite surface.

Malgré les apparences, il ne s'agit pas d'une simple formalité, ni d'un simple formulaire Cerfa à remplir. Il s'agit d'une véritable autorisation d'urbanisme, que la mairie peut être amené à refuser, au même titre qu'un permis de construire.

Ce dossier demande des connaissances et du temps pour bien élaborer l'ensemble des pièces demandées.

Dans un premier temps, vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour savoir si votre projet se situe dans un secteur protégé.

Pour information :
Toute la commune de La Chapelle-en-Serval se situe
en site inscrit «Vallée de la Nonette»

Les sites protégés sont les sites patrimoniaux remarquables, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles, le cœur des parcs nationaux ou un futur parc national.

Cette déclaration préalable est obligatoire et doit être obtenue, acceptée, ou avec prescription avant de commencer des travaux.

Depuis le 2ème trimestre 2022, il est possible d'effectuer vos demandes d'urbanisme en ligne.

Ce service est fourni par notre Communauté de Communes sur le site suivant :
<https://www.ccac.fr/vivre-dans-laire-cantilienne/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

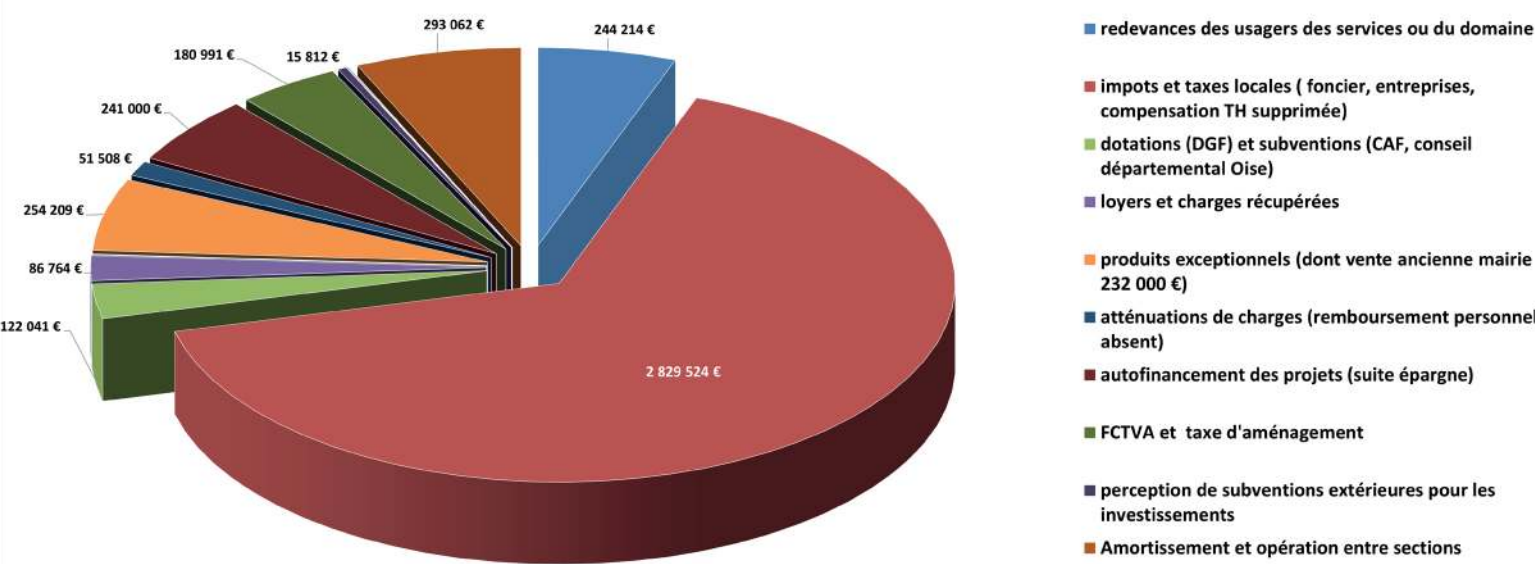
N'hésitez pas à joindre le service urbanisme de la mairie au 03 64 22 02 45
pour obtenir plus de renseignements.

RESTROSPECTIVE DU BUDGET MUNICIPAL 2012-2022

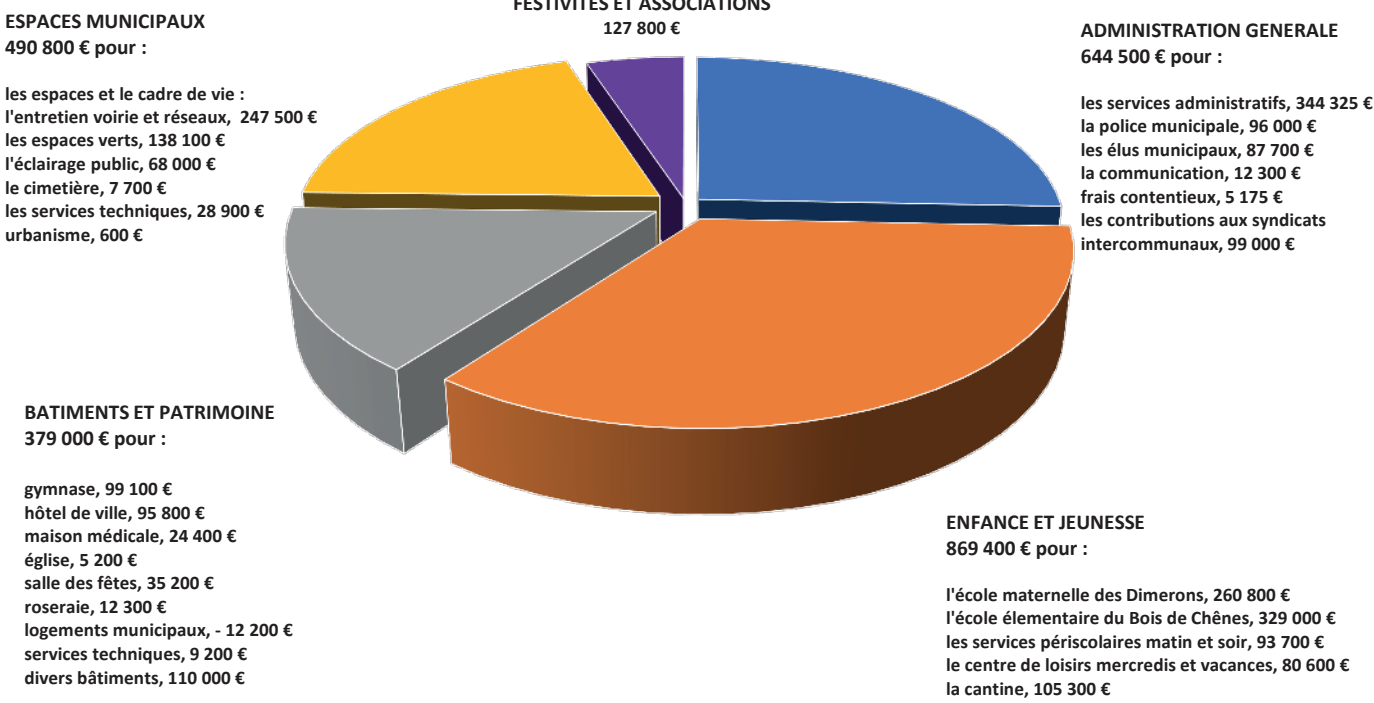
Grâce à une vigilance constante et d'importants efforts en début de mandature 2014-2020, la situation financière de la commune est saine et permet de faire face aux nombreux défis à relever en termes de fonctionnement des services publics municipaux et d'entretien du patrimoine municipal.

Compte Administratif - M14 -Commune de La Chapelle-en-Serval											
	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Fonctionnement											
report de l'année N-1	1 740 827,00 €	2 035 355,08 €	2 071 679,82 €	1 736 650,85 €	1 484 722,34 €	955 451,02 €	731 192,00 €	672 570,00 €	708 895,04 €	400 777,35 €	978 429,88 €
Recettes	3 588 771,15 €	3 380 877,14 €	3 105 725,54 €	3 190 875,64 €	3 131 584,55 €	3 193 961,97 €	3 500 273,36 €	2 979 621,71 €	3 452 690,21 €	3 656 349,02 €	3 644 343,60 €
Dépenses	3 157 092,31 €	2 918 863,22 €	2 736 443,74 €	2 855 846,67 €	2 879 656,04 €	2 664 690,65 €	3 276 014,54 €	2 798 876,67 €	3 360 168,33 €	3 429 205,33 €	3 311 264,13 €
Résultat d'exécution	431 678,84 €	462 013,92 €	369 281,80 €	335 028,97 €	251 928,51 €	529 271,32 €	224 258,82 €	180 745,04 €	92 521,88 €	227 143,69 €	333 079,47 €
Solde d'exécution avec report	1 931 505,84 €	1 740 827,00 €	2 035 355,08 €	2 071 679,82 €	1 736 650,85 €	1 484 722,34 €	955 450,82 €	853 315,04 €	801 416,92 €	627 921,04 €	1 311 509,35 €
Investissement											
report de l'année N-1	-145 922,47 €	-675 289,00 €	- 471 217,61 €	83 702,47 €	- 138 879,16 €	445 877,05 €	-1 164,00 €	62 384,38 €	578 008,98 €	210 595,49 €	202 256,48 €
Recettes (sans RAR)	734 171,85 €	1 191 072,21 €	800 069,08 €	1 488 399,87 €	1 261 949,58 €	436 771,12 €	1 449 176,25 €	348 964,57 €	1 143 793,52 €	1 088 088,01 €	1 430 519,68 €
Dépenses (sans RAR et sans report N-1)	545 374,35 €	661 705,68 €	1 004 140,47 €	2 043 319,95 €	1 039 367,95 €	1 021 527,33 €	1 002 135,20 €	415 286,16 €	1 659 418,12 €	810 459,52 €	1 422 180,67 €
Solde d'exécution avec report	42 875,03 €	-145 922,47 €	- 675 289,00 €	- 471 217,61 €	83 702,47 €	- 138 879,16 €	445 877,05 €	-3 937,21 €	62 384,38 €	488 223,98 €	210 595,49 €
Reste à réaliser Investissement											
Subventions non perçues - reportées N+1	17 164,00 €	131 134,00 €	155 909,00 €	262 553,37 €	1 916 346,90 €	672 979,00 €	463 884,00 €	154 292,00 €	251 786,00 €	295 224,00 €	341 933,00 €
Dépenses engagées non mandatées	230 658,10 €	225 790,41 €	237 161,52 €	196 942,30 €	1 839 584,41 €	176 997,00 €	770 290,00 €	443 323,00 €	443 016,00 €	476 571,00 €	1 463 260,00 €
Solde des restes à réaliser	-213 494,10 €	-94 656,41 €	- 81 252,52 €	65 611,07 €	76 762,49 €	495 982,00 €	-306 406,00 €	-289 031,00 €	-191 230,00 €	-181 347,00 €	-1 121 327,00 €
Solde d'exécution investissement avec reste à réaliser	-170 619,07 €	-240 578,88 €	- 756 542,00 €	- 405 606,54 €	160 464,96 €	357 102,84 €	139 471,05 €	-292 968,21 €	-128 845,62 €	306 876,98 €	-910 731,51 €
Excédent réel de clôture :	1 760 886,77 €	1 500 248,12 €	1 278 813,08 €	1 666 073,28 €	1 897 115,81 €	1 841 825,18 €	1 094 922 €	560 346,83 €	672 571,30 €	934 798,02 €	400 777,84 €
capital des emprunts restant à rembourser											
	4 098 807,00 €	4 258 968 €	4 451 155 €	4 637 946 €	4 128 906 €	4 277 017 €	3 588 771 €	3 688 771 €	3 788 771 €		
nombre d'années nécessaire pour rembourser le capital des emprunts compte tenu de la capacité d'épargne annuelle											
	9	9	12	14	16	8	16	20	41		

LES RECETTES DE LA COMMUNE :



COÛT NET DES SERVICES MUNICIPAUX EN 2022, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT COMPRIS :



Travaux et projets

Pâques

Remercions les services techniques qui ont encore fait preuve d'imagination et d'innovation pour décorer notre parc dans l'ambiance de Pâques.



Stade

Un investissement important pour le SIVOM – Stade du Servois :

Attendues depuis très longtemps par les joueurs, des leds ont été installées sur le terrain d'entraînement (22421€).

Notre terrain d'honneur est reconnu pour sa qualité et son entretien. Il fallait aider nos deux techniciens pour garder cette qualité.

Un décompacteur de 23375€ a été acheté pour cela.

L'aide indispensable du département nous a permis ces deux investissements.



Autour de l'Eglise

Un moment de détente, un moment de rencontre : un banc circulaire a été installé sur le parvis de l'Eglise.



Bassin de rétention rue du Pont Saint Jean

Suite à l'arrachage de la haie de thuyas, nous avons pu élargir le trottoir pour la sécurité des piétons, notamment de nos jeunes capellois dont la circulation devenait difficile lors des heures de sorties d'école.



Mairie

Les services techniques ont fabriqué deux grosses jardinières où ont été plantés palmiers et dipladénias afin d'embellir la devanture de la Mairie.



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

CARREFOUR RUE DU PONT SAINT JEAN RUE DE LA GLORIE

Le carrefour de la rue du Pont Saint Jean et rue de la Glorie est un carrefour stratégique pour la commune, avec une circulation dense, particulièrement aux heures d'entrées et sortie de classes. Cette circulation est renforcée par une desserte importante de lignes régulières ou scolaires de bus desservant plusieurs arrêts.

Le croisement des véhicules est très complexe et dangereux sur ce carrefour où la manœuvre des bus est difficile.

La circulation piétonne est pratiquement impossible pour les familles ou enfants, le trottoir étant particulièrement étroit.

Le projet consiste à réaménager le carrefour de la rue du Pont Saint Jean et de la rue de la Glorie en élargissant les trottoirs et ainsi permettre la giration sécurisée des bus scolaires et le passage des piétons. Ces travaux sont confiés à la société PIVETTA pour un montant de 97600 €TTC et se dérouleront comme suit :

- Du 10 au 28 juillet : rue de la Glorie barrée et circulation alternée rue du Pont de Saint Jean.
- Du 18 au 26 juillet : rue des Dimerons barrée.
- Le 27 juillet : fermeture totale du carrefour pour réalisation des enrobés.

A terme, sous réserve de l'obtention de nouvelles subventions, la maison au 192 rue de la Glorie devrait être démolie pour dégager la visibilité sur la place du village.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - AQUALIS

Pass été 2023

PASS NOMINATIF VALABLE
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT
Réservé aux résidents de l'Aire Cantilienne*
* sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tarifs :

Piscine Illimitée Enfant	40 €
Piscine Illimitée Adulte	50 €
Piscine + Bien-être Illimitées (réservé aux personnes majeures)	80 €

Inscriptions 2023

Ré-Inscriptions
Réservées aux personnes inscrites en 2022/2023
à partir du Lundi 12 JUIN - 8H30

Offre exceptionnelle
Pour l'achat d'un MAILLOT DE BAIN + 1 PAIRE DE LUNETTE le jour de l'inscription

Offert 1 KIT AQUALIS
Gobelet + Serviette

Inscriptions
Pour toutes et tous
à partir du Jeudi 22 JUIN - 8H30

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Festivités

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Une belle journée ensoleillée attendait les enfants de notre commune de la maternelle au CM2 dans le parc de la mairie le dimanche 9 avril, pour la chasse aux œufs de Pâques.

Trouver 4 œufs factices cachés dans le parc, pour ensuite les échanger contre un sachet de chocolats.

142 enfants ont participé à cette chasse aux œufs ainsi qu'au tirage au sort qui a permis de faire gagner 3 gros lots en chocolat.

Après l'effort, le réconfort : une collation a été offerte à tout le monde.



Bravo aux gagnants !

LES 24H DU LOUP

Le 6 mai 2023, La Chapelle-en-Serval a accueilli LES 24H DU LOUP, organisées par Hamadi Latifi (@Hamadi_wolf - Instagram).

Cet incroyable événement a rassemblé plus de 165 participants, 13 ostéopathes-masseurs, 13 bénévoles et a généré plus de 6 028 km parcourus !

Le défi consistait à courir 4 km toutes les heures pendant 24 heures.

Ouvert à tous et gratuit, ce challenge a attiré aussi bien des sportifs confirmés ainsi que des amateurs cherchant à se dépasser et à réaliser un maximum de boucles.

Des participants bien au-delà des frontières de La Chapelle-en-Serval ont répondu présents, de Toulouse à Montpellier, en passant par Le Havre, Laval, Lille, et bien d'autres villes. L'esprit sportif et la solidarité étaient au rendez-vous tout au long de ce défi.

L'événement a suscité un engouement, notamment grâce aux réseaux sociaux. Le compte Instagram de Hamadi Latifi a permis de partager des photos et des vidéos captivant l'essence même de cette aventure incroyable.

L'entraide a été au cœur de l'événement avec des ostéopathes-masseurs prodiguant des soins et des massages aux coureurs pour favoriser leur récupération. Les bénévoles ont également joué un rôle essentiel en assurant le bon déroulement de celui-ci.

Il convient également de mentionner la participation du maire de La Chapelle-en-Serval, qui a lui-même parcouru une boucle lors de cette compétition. Son implication témoigne de l'importance de cet événement pour la communauté locale.

LES 24H DU LOUP ont prouvé que le sport est un formidable moteur de solidarité et de dépassement de soi. Chaque participant a repoussé ses limites physiques et mentales, transformant chaque heure en un défi à relever.

En résumé, LES 24H DU LOUP ont illustré la passion, la solidarité et l'ambition personnelle comme les éléments clés d'une véritable communion sportive.



Cet événement mémorable rappelle à tous que les limites ne sont que des obstacles mentaux, prêts à être franchis par ceux qui osent rêver et se lancer.

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Capellois, gendarmes, pompiers et portes drapeaux étaient présents à la Roseraie le 8 mai pour un défilé vers le monument aux morts en souvenir de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe. Des gerbes ont été déposées au nom du Conseil Municipal Jeune, des Sapeurs-Pompiers et de la Municipalité.

Nous remercions Mme Poly, professeur de CM2 de l'école du Bois de Chênes d'être venue avec les élèves volontaires pour nous interpréter la Marseillaise.

S'en est suivi dans la salle des fêtes Fernand Halphen le discours de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Miralles, secrétaires d'État aux Anciens Combattants, lu par M. le Maire avant de partager le pot de l'amitié. Vous étiez plus de 200 personnes présentes pour cette commémoration.



TOURNOI DE FOOTBALL : YOUTH CUP

La Youth Cup 2023 restera gravée dans les mémoires en tant que tournoi de football inoubliable pour les jeunes footballeurs de moins de 8 ans. Avec la participation de plus de 24 équipes, dont des clubs prestigieux tels que la Juventus, le Sporting de Portugal, l'Olympique de Marseille, l'OGC Nice, le LOSC Lille, l'AJ Auxerre, le Stade de Reims, Arsenal, ainsi que les villes jumelées de Dettelbach et Schwarzach, et l'invité d'honneur M. Jimmy Adjovi-Bocco, ancien joueur du RC Lens.

Chaque match a mis en valeur les talents exceptionnels et la détermination des jeunes joueurs, des moments de génie, des dribbles impressionnants et des buts magnifiques, démontrant le potentiel des futurs talents du football mondial.

La finale opposant Arsenal à Reuil Malmaison a été un véritable choc. Un match incroyablement qui s'est terminée sur un score de 4 à 4, reflétant l'intensité et l'équilibre du jeu. La décision finale s'est jouée lors d'une séance de tirs au but. Arsenal a réussi à prendre l'avantage et à remporter la Youth Cup 2023.

La Youth Cup a également mis en avant les valeurs humaines. Ce tournoi a célébré l'esprit du football des jeunes et l'importance du plaisir de jouer.

La Youth Cup 2023 restera un tournoi de football mémorable.

Le rendez-vous est donné l'année prochaine, pour une nouvelle édition de ce tournoi captivant.



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

CONCERT ROCK À BILLY

Le rendez-vous des rockers s'est déroulé le samedi 25 mars.

Malgré un peu de pluie l'après-midi, cela n'a pas empêché les fans de venir chiner devant une dizaine d'étals de vêtements, bijoux, disques, tatouages... et de profiter de 2 concerts gratuits ainsi qu'une exposition de voitures et de motos. Un barbier était également présent.

Le soir, 240 personnes sont venues chanter et danser sur de la musique des années 50 accompagnés par 4 groupes qui se sont succédé sur la scène de la salle Fernand Halphen.

2 restaurations rapides étaient proposées sur place.



Merci à l'association The Bonnie Blue Boys pour cette journée qui a donné un avant-goût du prochain festival Rock à Billy, qui aura lieu le week-end du 22 et 23 juin 2024.

FÊTE DES ASSOCIATIONS

Le temps incertain, pluvieux, nous a obligés à annuler la fête des associations en extérieur.

Mais le plaisir n'a pas été gâché pour cette manifestation tant attendue par les associations qui a pu finalement se dérouler dans la salle Fernand Halphen.

De 11h à 18h, les associations se sont succédé pour des démonstrations de leur savoir-faire et répondre aux questions des visiteurs.

Merci à l'association « Loisirs du Servois » pour la restauration ainsi qu'à celles qui nous ont régallées avec leur encas sucrés et salés.

Nous avons accueilli avec joie deux nouveaux participants cette année :

- l'AU5V pour leur service de réparation de vélos,
- l'association Sarasvati danses Bollywood, qui nous a transporté avec ses danses.

Un grand merci à tous
et rendez-vous l'année prochaine, le dimanche 2 juin 2024.



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

FÊTE NATIONALE 14 JUILLET

DÉFILÉ AUX LAMPIONS À 21H30
FEU D'ARTIFICE À 23H15
BAL AVEC D.J DÈS 18H

Restauration sur place à partir de 18h

Lces.fr
03 44 54 60 29

Stade du Servois - rue du Stade

Orrylaville.fr
03 44 58 91 16



FORUM DES ASSOCIATIONS



SAMEDI 9 SEPTEMBRE 10H-18H

Gymnase de La Chapelle-en-Serval



BROCANTE



Dimanche 17 septembre
Boulevard de la Riolette - La Chapelle-en-Serval

Renseignements sur www.lces.fr

Voir page 5

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Associations

RAION FIGHTERS KYOKUSHING (Karaté)

Le week-end du 22 et 23 avril s'est disputé un beau tournoi de karaté à Château-Renault.

Les enfants, entraînés depuis seulement 7 mois à La Chapelle-en-Serval, au gymnase, par Senseï Pascaline, ont rapporté deux médailles d'argent et une de bronze.

Les adultes, entraînés par Senseï Charley sont revenus avec deux médailles de bronze.

Félicitations à tous et merci aux parents pour le co-voiturage.



Si vous souhaitez rejoindre le club, les inscriptions sont également possibles en cours d'année, n'hésitez pas à les joindre au 06 63 25 06 05 ou au 06 63 23 09 19 ou par mail à rfkyokushin@gmail.com

JUDO CLUB

Samedi 18 mars a eu lieu au gymnase de La Chapelle-en-Serval le trophée Fabrice et Roger Capo, parfaitement organisé par le Judo Club d'Orry-la-Ville.

Ce fut une nouvelle fois l'occasion pour les judokas Fleurinois de s'illustrer et de grimper sur le podium mais surtout de s'amuser !

Bravo les champions !



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Jeunesse

LES VACANCES DE PRINTEMPS

Durant les deux semaines de vacances du mois d'avril, le centre de loisirs a accueilli en moyenne 25 enfants sur le thème du printemps. Ils ont décoré le centre, laissé libre cours à leur imagination et réalisé des activités manuelles qu'ils rapportaient fièrement chaque soir à la maison.

Pour travailler la motricité, ils ont choisi, entre autres, de faire du vélo sur des parcours mis en place par les animateurs dans la cour du centre de loisirs. La sortie a été organisée à Sherwood Parc pour une journée accrobranche. Un grand plaisir pour tous.

« Les souvenirs sont des trésors intemporels du cœur. »



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La lutte contre le gaspillage alimentaire a été initiée à l'école élémentaire depuis septembre 2022, avec la mise en place du tri des déchets alimentaires collectés chaque semaine par le prestataire de la CCAC, dans les bacs marrons et envoyés en usine de valorisation pour générer de l'énergie (méthane). La responsable du service périscolaire, Coleen, avec l'équipe des cantinières et animateurs, a mis en place un suivi des aliments jetés en fin de service : les enfants sont invités à chaque fin de service à trier leurs déchets (alimentaires, emballages et déchets ultimes) et, à tour de rôle, l'un d'eux, à chaque table, apporte et pèse les déchets non consommés et jetés.

Le volume jeté est très important compte tenu du nombre de convives et de repas servis chaque année (environ 30 000). Il conviendra de trouver des solutions pour réduire ce tonnage de déchets, à la fois pour réduire les coûts de collecte et traitement mais aussi pour ne pas gâcher la nourriture à l'heure où elle coûte cher à produire, à acheter et où nombre de personnes ont des difficultés pour s'alimenter.

L'année scolaire s'est clôturée avec l'intervention, début juin, de la CCAC qui a diffusé un diaporama ludique et une vidéo pour aider les enfants à prendre conscience des conséquences du gaspillage et poser des questions. Afin de féliciter les enfants pour leur écoute et leurs efforts, la CCAC leur a offert une boîte à goûter réutilisable pour éviter les emballages à usage unique.



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

Transition écologique

REPAIR CAFÉ

Les prochains repair café se tiendront de 14h à 18h le :

- Samedi 30 septembre à Lamorlaye au Château, 13 rue Michel Bléré
- Samedi 14 octobre à Orry la Ville espace culturel Edmond Rostand place de la Libération

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est gratuite et ouverte à tous.

Sont présents dans le Repair Café des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans bon nombre de domaines.

On y vient avec des objets en mauvais état et on participe aux réparations de ces objets avec les gens du métier. Il y a toujours à apprendre. Un moment de détente autour d'un café ou d'un thé, pour aussi trouver des idées dans les ouvrages consacrés à la réparation et au bricolage.

Les outils et le matériel sont disponibles pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselles, objets utiles, jouets et autres...

FRANCE RENOV'

Le rôle des espaces France Rénov' est d'informer et d'accompagner les ménages sur leur projet de travaux de rénovation énergétique et ses enjeux (équipements et matériaux performants, aides financières possibles...).

La rénovation énergétique est l'un des enjeux majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique et donc une action prioritaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Les conseils sont gratuits et neutres, accessibles à tous les habitants du secteur.

Les prochaines permanences France RENOV' se tiendront de 9h à 12h le :

- Mercredi 5 juillet à la mairie de Gouvieux
- Mercredi 6 septembre à la mairie d'Apremont
- Mercredi 4 octobre à la mairie d'Orry-la-Ville
- Mercredi 8 novembre à la mairie de Coye-la-Forêt
- Mercredi 6 décembre à la mairie de Vineuil-Saint-Firmin

et

- le 3ème vendredi de chaque mois de 14h à 17h au siège de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, 17 bis rue Guilleminot - Chantilly.



AIDE AU COVOITURAGE

**Le saviez vous ?
Vous pourriez être rémunéré en covoiturant !**

Depuis le 1er janvier 2023, une prime de covoiturage permet aux nouveaux covoitureurs de bénéficier d'une prime de 100€.

Retrouvez toutes les informations à ce sujet sur Service-Public.fr :
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16213>

Le covoiturage, c'est bon pour la planète et pour le pouvoir d'achat !

C'est pourquoi le Gouvernement a lancé le 13 décembre 2022, avec France Nation verte, un Plan national covoiturage du quotidien, avec des mesures et des investissements inédits afin d'atteindre un objectif clair : tripler le nombre de trajets quotidiens réalisés en covoiturage, en passant à 3 millions de trajets par jour.

Depuis janvier 2023, les conducteurs qui utilisent le covoiturage reçoivent une prime de 100 euros, reversée par les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif :

- une première partie au 1er covoiturage (25 € minimum)
- le reste au 10e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

Depuis son lancement, le dispositif gouvernemental affiche un premier bilan positif avec 2,7 millions de trajets effectués en 2023. Le seuil du million de trajet sur un mois a été dépassé pour la première fois en mars 2023. C'est deux fois plus qu'à la même période de l'année dernière.

Plus d'informations sur :

<https://www.gouvernement.fr/actualite/covoiturage-une-prime-100-euros-pour-les-primo-conducteurs-en-2023>

-> 8 lignes de covoiturage en direction des gares d'Orry-la-Ville/Coye et Chantilly/Gouvieux ont été identifiées.

Restez connecté sur <https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/habitant-ecocitoyen/je-suis-ecomobile/le-covoiturage-2/> pour en savoir plus



Département de l'Oise



TRAVAUX RUE DE PARIS

Le Conseil Départemental de l'Oise, va consacrer cette année près de 35,7 millions d'euros aux rénovations de chaussée et aux ouvrages d'art sur l'ensemble du territoire de l'Oise.

C'est dans un dialogue franc, permanent et respectueux des contraintes que le département a décidé de retenir le renouvellement de la couche de roulement de la RD 1017 sur notre commune.

C'est un investissement de 650 000 euros qui contribue à améliorer la qualité du réseau, mais pour notre cas, un investissement qui amène un confort incontestable concernant le bruit et les vibrations.

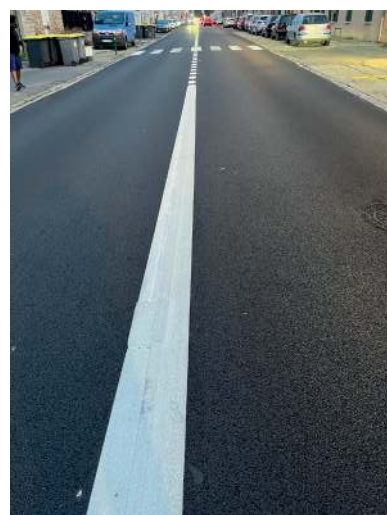
Nous avons reçu de très nombreux remerciements, concernant l'amélioration de la qualité de vie des riverains entraînant un profond bien-être.

Nous voulions aussi remercier la société Eurovia qui a su respecter les délais et le traçage par la société Hélios refait dans les normes en résine.

Nous en avons profité pour ajouter deux sas vélo avant les feux de la rue de Paris.



AVANT



APRÈS

LES NOUVELLES EN SERVAL #34

HOMMAGE À MME ROLANDE BONN-CLERET



LES NOUVELLES EN SERVAL #34

C'est au Caire, en Egypte que Rolande Bonn-Cleret est née le 18 décembre 1939. Rolande y a résidé jusqu'à ses 11 ans avant de rejoindre la France. Elle a grandi à Marseille puis à Paris entourée de ses parents, sa sœur et son frère avant de tomber follement amoureuse de son mari, Robert Bonn-Cleret qui l'a emmenée s'installer dans une petite maison de la Chapelle-en-Serval située à l'époque dans la zone commerciale.

C'est en 1959 que sa vie de Capelloise a commencé. Après s'être occupée de l'éducation de ses trois filles, Eva, Sophie et Carole qui ont fait toute leur scolarité dans la petite école primaire du château co-dirigée par Madame Chalcou et Madame Moll, Rolande n'a cessé de s'investir dans la commune qu'elle aimait tant.

Elle n'a jamais ratée les événements organisés par la ville : les défilés, les fêtes communales, les lotos, les parades des vélos fleuris où elle prenait le temps avec minutie de créer les centaines de fleurs en papier crépon, les soirées des anciens, l'organisation du Téléthon durant des années, jusqu'à son investissement à la mairie où elle a été élue.

Il ne faut pas oublier la réouverture de la bibliothèque de la Roseraie chère à son cœur, elle qui était une femme de lettres. Rolande ne s'essouffait pas de transmettre sa passion des livres, à un public de 4 à 77 ans !

Rolande a également accompagné le développement de l'Entreprise de son mari jusqu'à hélas le divorce qu'elle a subi après 30 années de mariage. Elle a malgré tout continué ses occupations dans la commune, avec ses fidèles amis capellois.

En 2015, Rolande a perdu la vue, ce qui l'attristait profondément...Elle avait du mal à reconnaître les personnes qu'elle croisait, ne pouvait plus lire, ne pouvait plus conduire, ce qui l'éloignait tout doucement du monde...

Fatiguée par la maladie, elle s'est battue jusqu'à son dernier souffle pour partir le 21 avril 2023, dans sa maison, comme elle le souhaitait.

Rolande repose à présent dans le cimetière de la Chapelle-en-Serval, tel qu'elle l'avait décidé.

Continuons de parler d'elle avec le sourire...

Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux et Alison Brunou
Mise en page Alison Brunou
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à propos
de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10 h - 12 h, 15 h - 18 h
samedi : 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet lcs.fr
Facebook [LaChapelleEnServal](https://www.facebook.com/LaChapelleEnServal)

Abonnement par courriel

Recevez «Les Nouvelles en Serval» par courriel dès
leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à
magazine@la-chapelle-en-serval.fr.